

Le Corbinusien

INFORMATIONS MUNICIPALES

Août 2010

Editorial



J'hésite, en démarrant cet éditorial sur le ton que je dois lui donner. **Dois-je me mettre en colère ? Ou continuer à penser qu'il faut «dire et redire», «expliquer et réexpliquer», pour que, finalement, tout finisse par s'améliorer ?**

Au XXI^e siècle, que des gens continuent à jeter tout et n'importe quoi dans les lieux publics en pensant que les employés municipaux ramasseront, c'est inadmissible. Une à deux fois par semaine, c'est un camion de détritiques que nous emmenons à la déchetterie ! Ceux qui ont de tel comportement ne font vraiment pas preuve d'une grande intelligence.

2010, comme vous pouvez le constater est une année de travaux : **l'étang, l'école, la rue des Princes, la montée du village...** Tout cela peut parfois créer quelque gêne, je m'en excuse, mais il nous est difficile de faire autrement. Et puis, patience, c'est pour l'intérêt du village.

Comme d'habitude, dans ces pages, nous avons essayé de vous apporter tous les renseignements utiles sur la vie de votre village.

Je vous souhaite bonne lecture.

Votre dévoué
Georges BARDOT
Maire

Nos travaux



X LES ÉCOLES

Maternelle : Les travaux sont terminés, même la pelouse est semée. La rentrée se fera bien début septembre dans des locaux tout neufs.



Primaire : les travaux sont en cours. La rentrée est prévue après les vacances de la Toussaint.



X RUE HENRI DUHAUT

Les travaux concernant l'eau et l'assainissement viennent d'être réalisés. Doivent commencer incessamment, les travaux concernant les réseaux secs (électricité, téléphone). Resteront éventuellement à réaliser quelques branchements d'assainissement complémentaires, après étude de tous les branchements actuels.

En parallèle, est menée une étude concernant l'aménagement et la sécurisation de toute la montée du village. Celle-ci vous sera présentée avant la phase réalisation, printemps 2011.

Enfin, le département a programmé de refaire le revêtement de surface à l'issue de tous ces travaux, soit à l'été 2011.

C'est certain, c'est une gêne de longue durée, mais je crois que « le jeu en vaut la chandelle ». D'avance, nous vous remercions tous, pour votre patience.





LA PLATEFORME DE DÉCHETS VERTS

Depuis le 29 mai, la plateforme de déchets verts est ouverte tous les samedis de 8 h 45 à 11 h 45 (la plateforme est située à côté des containers à verre et à papier).

Ce que vous pouvez amener :

Tailles de haie, branchages (maximum 10 cm de diamètre), de la tonte de pelouse, fanes de jardin.

Ce que nous refusons

Les gravats, les pots et sacs en plastique, les déchets ménagers.

Les gestes à ne pas faire

Brûler ses déchets verts : Les rejets de polluants de type dioxine et les furannes sont de 100 à 1000 fois plus élevés dans le jardin que dans une usine d'incinération.

Jeter ses déchets verts dans un chemin abandonné. Ce geste favorise le développement des orties et peut polluer l'eau.

Jeter ses déchets verts dans la poubelle à ordures ménagères : Mauvais brûlage de ces déchets contenant beaucoup d'eau.

Le mode de fonctionnement : Un agent communal est sur place pour vous guider dans le dépôt de déchets verts et pour contrôler vos apports. En fonction du volume, la mairie fera des campagnes de broyage et vous aurez la possibilité de récupérer gratuitement le broyat pour l'utiliser en paillage.



Avantages du paillage

Améliore la structure du sol.

Limite les arrosages.

Évite le désherbage chimique.

Conserve les fruits et légumes propres.

Comment se servir du paillage

Au printemps : retirer le paillage, le sol se réchauffe et cela évite la prolifération des parasites.

En été : lors des grosses chaleurs, épandre le paillage sur le sol humide.

En automne : couvrir le sol après l'avoir travaillé. Il aura, au printemps, une excellente texture et une fertilité élevée.

LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Il est décidé d'ajouter un paragraphe au règlement de location : «Les espaces extérieurs ne sont pas compris dans les locations de salle» Leur utilisation peut être exceptionnellement autorisée sur demande adressée en mairie.



PRÊT DE MOBILIER AUX ASSOCIATIONS ET AUX PARTICULIERS



Des tables, des bancs et barnums sont prêtés gracieusement aux associations et aux particuliers qui en font la demande (en fonction des disponibilités).

Pour faciliter la gestion de ces prêts, le conseil municipal a décidé :

Que le mobilier doit être récupéré le vendredi entre 14 h et 16 h

Qu'il doit être rapporté le lundi entre 10 h et 12 h.

Un chèque caution de 100 € à l'ordre du Comité des fêtes sera demandé, ce chèque sera mis à l'encaissement si tables, bancs ou barnums ne sont pas rapportés en temps et heure.

CIMETIÈRE

La procédure de reprise des tombes qui a débuté le 10/06/2008 pour une période de 3 ans s'achèvera début juin 2011.

Pour rappel : la liste des sépultures en état d'abandon (au nombre de 154) est affichée à l'entrée du cimetière et elle est aussi consultable en mairie

Cette tombe fait l'objet d'une Procédure De Reprise. Merci de contacter la Mairie D'urgence.

Les personnes concernées doivent prendre contact avec la mairie pour être informées des démarches administratives à suivre et connaître les travaux d'entretien ou de réparation à entreprendre sur leur tombe.

Les personnes qui ont déjà terminé les travaux doivent informer la mairie qui ira constater la bonne fin de ceux-ci. Après signature du dossier, la sépulture sera retirée de la liste.

Attention : toutes les tombes qui n'auront pas été enlevées de cette liste seront reprises à la date spécifiée. (pour info : à ce jour seuls 10 dossiers sont traités).



INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Pour être sur la liste électorale de Corbenay en 2011, vous devez vous inscrire dans votre mairie en vous munissant d'un justificatif d'identité et de domicile avant le 31 décembre 2010...

«Voter est un droit, c'est aussi un devoir civique.»

Qui doit s'inscrire ?



Tous les Français et Françaises majeurs jouissant de leurs droits civiques civils et politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription. Les jeunes françaises et les jeunes français qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2011 doivent prendre contact avec la mairie, au plus tard le 31 décembre 2010, s'ils n'ont pas été informés par celle-ci de leur inscription d'office.

Pièces à fournir pour s'inscrire ?

- votre pièce d'identité française **en cours de validité** (carte d'identité, passeport),
- un justificatif de domicile de moins de trois mois dans la commune (au choix : facture de téléphone fixe, électricité, gaz, eau, quittance de loyer...)

Le parc animalier de Fougerolles / St Valbert



Le parc animalier de Fougerolles - St Valbert a été créé en 1982 par le Conseil Général de la Haute-Saône dans un but touristique.

Géré depuis sa mise en place par l'Office National des Forêts, les Communautés de Communes du Val de Semouse et du Pays de Luxeuil en assument le développement depuis le 1^{er} janvier 2004.

Un projet de dynamisation est tenu par les deux Collectivités. Des aménagements ont eu lieu cette année, tels que des enclos séparant les différentes espèces, des aires de pique-nique et des parkings pour le confort des visiteurs.



Tarifs pour la visite intérieure du parc :
1 € par personne (gratuit pour les moins de 12 ans)

Horaires : du 1^{er} juillet au 1^{er} octobre tous les jours de 14h00 à 18h30

Accès : depuis Fougerolles : depuis le centre suivre indication «parc animalier»
depuis St Valbert (à proximité de l'Ermitage)

L'inauguration des aménagements du Parc Animalier s'est tenue le 10 juillet 2010 à 11 h en présence des représentants des deux Communautés de Communes.

Les promeneurs peuvent maintenant faire le tour du parc en visite libre (environ 5 km) pour découvrir les animaux sauvages ou pénétrer à l'intérieur du parc et découvrir sur un sentier de 2,4 km plusieurs enclos avec diverses espèces d'animaux non domestiques (daims, cerfs élaphe, mouflons).

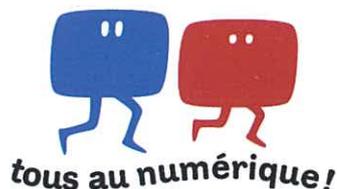
QUADS

En forêt, toute circulation de véhicules à moteur, en particulier les **quads**, est **strictement interdite**, à l'exception des véhicules forestiers bien évidemment.

Seule l'association «Les Calouettes» possède un droit de passage sur un parcours bien déterminé.

Si quelques indésirables continuent à ignorer cette mise en garde, qu'ils s'attendent à être verbalisés.





Qu'est-ce que c'est ?

Le passage à la télé tout numérique, c'est l'arrêt de la diffusion des 6 chaînes analogiques reçues par l'antenne râteau et son remplacement définitif par la TNT.

Quand ? le 30 novembre 2010

Jusqu'au jour du passage : allumage progressif de nouveaux émetteurs TNT pour compléter et améliorer la couverture TNT de la région.

Dans la nuit du passage : tous les émetteurs (analogiques et numériques) seront éteints. Attention : ceux qui ont une antenne râteau, vous n'aurez pas de télévision cette nuit là. (même si vous avez fait le nécessaire avant, même si votre poste est équipé pour la réception TNT)

Le jour du passage : seuls les émetteurs numériques seront progressivement rallumés. Certaines chaînes changeront de canal.

Suis-je concerné ?

Oui, si je reçois la télé par une antenne râteau.

Non, si je reçois la télé par internet ou le satellite (parabole).

Que dois-je faire ?

Avant le 30 novembre, j'équipe chacun de mes postes reliés à l'antenne râteau d'un mode de réception numérique. Ou je fais vérifier qu'ils sont bien équipés.

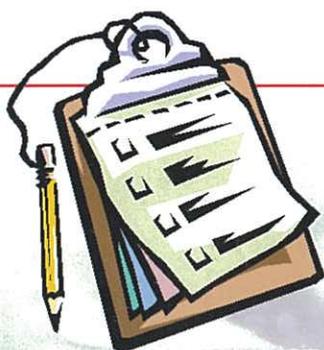
Après le 30 novembre, je fais une recherche et une mémorisation des nouveaux canaux (sur tous les postes)

Existe-t-il des aides ?

L'Etat a prévu : - des aides financières pour l'achat, l'adaptation ou l'installation d'une nouvelle antenne. (liées aux revenus)
- une assistance technique pour la mise en service des équipements et la mémorisation des chaînes. (réservée aux personnes de plus de 70 ans ou handicapées à plus de 80 %).

Information sur ces aides ou tout ce que vous souhaitez savoir sur le passage au numérique

**09 70 81 88 18 (prix d'un appel local)
ou www.tousaunumerique.fr**



Agenda

Cet agenda sera remis à jour à l'issue de la réunion des présidents d'association du 4 septembre.

Rappel : l'agenda est en permanence à jour sur le site de la commune (www.corbenay.fr)

Toutes les associations qui désirent ajouter une manifestation peuvent informer la mairie ou S. Grignon qui l'inséreront sur le site.

30 août au 15 octobre (inclus)	Inscription pour l'affouage (en mairie)
4 septembre à 10 h 30 en Mairie	Réunion de tous les présidents des associations de Corbenay (Préparation journée des associations, calendrier annuel)
5 septembre 7 h 00	Vide grenier et salon gastronomique
8 septembre à 18 h 30 (salle asile)	Réunion de préparation sur les Décos de Noël
11 septembre	Randonnée Corbinusienne
18 septembre après midi	1 ^{ère} journée des associations
19 septembre à 16 h 00 à 18 h 00	Journées du patrimoine (découverte de la carrière du XVIII ^e siècle) Conférence de M. le Maire
20 septembre à 16 h 30 (salle asile)	Inscription auprès de M ^{me} Giovanini pour les parents qui souhaitent une aide aux devoirs des enfants
18 décembre	Concert de Noël par l'orchestre St Colomban